



Rapport de synthèse

**Comité de quartier de La Borde
École Ferdinand Buisson
Jeudi 6 décembre 2018 - 19heures**

Notes QVLB. Sauf erreur ou omission.

Présents : Monsieur le Maire, Madame Fouché (Maire-adjoint), Monsieur Cret (conseiller municipal), Monsieur Sarfati (chef de la police municipale), Monsieur Pernot (directeur de cabinet de Monsieur Bel), Monsieur Peyre (Le Courrier des Yvelines).
Trois membres du bureau de QVLB et treize habitants.

Les principaux sujets abordés lors de la réunion.

La digue – Urbanisme – Voirie -Pollution nappe phréatique- Bureau de poste-Vidéo protection.

Madame Bristol, malade, était absente. Monsieur le Maire, souffrant lui aussi, n'a traité que deux sujets importants et il a quitté la réunion assez tôt. Madame Fouché a répondu ensuite aux questions.

La digue : après un « constat préalable obligatoire » de l'état des résidences situées quai George Sand, certaines rues seront ponctuellement fermées. Début des travaux le 7 janvier.

Le transfert des transformateurs : l'ancien transfo situé en bas de l'avenue Léon Johnson a été déplacé place P.et M. Curie.

Pollution nappe phréatique : après 12 ans de pompage la pollution est toujours là et il faut continuer à assainir la nappe alluviale. La municipalité demande à Carrefour de faire en sorte que la cabane des pompes soit moins inesthétique, plus propre et placée de façon à ne pas gêner le passage piéton.

Urbanisme :

- Le conservatoire : éventuel déplacement sur les surfaces qu'occupe actuellement VINCI, ou prévision de travaux pour une meilleure utilisation des surfaces actuelles. La maison du gardien est conservée.

- Dossier Carrefour : échange de terrains (760m²) à l'angle H. Dunant/G. Péri) entre la ville et Carrefour. Les jeux d'enfants seront déplacés square de la Libération. L'association de la Boule Lyonnaise est d'accord pour déménager (sans doute accueillie au Parc des sports). Une surface d'environ 1000 m² sera ainsi créée. La crèche Yves Culot pourra être installée dans cette zone et elle accueillera de 15 à 20 enfants. Les travaux devraient commencer en 2019.

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 07 11
- Page :1/3

- Salle de réunion La Fontaine avenue Berthelot : cinq logements sociaux seront construits à la place de cette salle qui a brûlé.
- La jardinerie : achat par la commune puis par France Habitation. Permis à la signature, début des travaux environ avril 2019. Permis de démolir 2 bâtiments, signé le 9 novembre et affiché sur le terrain.
- Chemin de l'Espérance, à l'emplacement de la Halle : plan de constructions de 60 à 70 logements dont 30% de logements sociaux, dossier sur 3 ans.
- Emplacement Décathlon et proximité (échéance 2021) : 60 logements dont 30% de logements sociaux. Convention PUP avant dépôt du permis construire Carrefour.
- Logements sociaux : la commune devrait en compter 25% alors qu'aujourd'hui seulement 16% ont été réalisés. 70% des habitants de Montesson ont le droit d'acquiescer ce type de logement.

Voirie : création d'une voie « tourne à droite » en haut du chemin de l'Espérance et élargissement de la chaussée à la sortie du parking souterrain jusqu'au chemin du Mont Royal. Les travaux qui doivent être engagés sont estimés à 2 M €, 90% des frais seront pris en charge par Carrefour, soit 1,8 M€.

Travaux prévus pour la modification de l'avenue Gabriel Péri : côté Décathlon, une voie de circulation est supprimée, une piste cyclable est créée ainsi qu'un cheminement piéton devant les habitations. Devant Carrefour, les deux voies sont conservées. Coût total : 3M€, qui seront à la charge du département. La sortie prioritaire du parking de Carrefour sur le chemin de l'Espérance, contraire au Code de la route, devrait être remise en conformité.

Le bureau de poste : la Poste a passé une convention avec le Carrefour, dont le personnel assure les services postaux (excepté ceux de la Banque postale), mais la distribution du courrier dans la commune dépend toujours de la Poste de Montesson centre.

Vidéo-protection. Monsieur Sarfati informe que 37 caméras seront implantées sur la commune, pour 24 points de contrôle au total. La deuxième vague ciblera les dépôts sauvages.

Questions :

- * Une habitante déléguée par la résidence du Grand Chêne souligne la dangerosité de la sortie de leur parking qui donne sur l'avenue Gabriel Péri, les voitures en stationnement gênent la visibilité.
- * Monsieur Sarfati, à propos des cirques qui s'installent sans autorisation, signale que la municipalité n'a pas autorité pour les déloger.
- * Le passage piéton Pierre et Marie Curie/Daudet est signalé comme présentant des dangers pour les piétons du fait de sa situation par rapport au stop. Madame Fouché regarde ce qu'il est possible de faire.
- * Il est très difficile de traverser l'avenue Gabriel Péri lorsqu'on vient du chemin des Petits Chênes ou du chemin de la Mare de Palfour : la circulation se fait dans les deux sens et la vitesse autorisée est à 70 km/h ; il est demandé : soit une pose de ralentisseurs, soit un passage piéton.
- * Sur le feu du croisement Gabriel Péri/Molière, le bouton presseur utilisé pour déclencher le feu rouge est inopérant. Il existe un système de feux qui se régulent en fonction de la vitesse des véhicules et qui a fait ses preuves, il serait judicieux de l'envisager pour notre commune.

- * Madame Fouché rappelle la réunion sur les arbres prévue le 14 décembre prochain à la mairie, où tous les Montessonnois sont conviés. Travail actuellement en cours sur la Charte de l'arbre, auquel QVLB va sans doute être associée.
- * Sécurisation écoliers chemin de la Remise du Loup. Les doléances datent de plus de 4 ans pour qu'enfin on ne mette plus les poubelles des cantines de l'école F. Buisson sur le trottoir.
- * La zone entre le rond-point du 8 mai et l'établissement Rossignol est laissée à l'abandon, et Madame Frébourg demande si la municipalité ne peut pas intervenir auprès des propriétaires pour les obliger à respecter certains critères environnementaux.
- * Zone dangereuse pour les cyclistes avenues Molière. Conflit entre l'arrêté municipal et les dispositions générales du Code de la route. La circulation des cyclistes sur les trottoirs est formellement interdite.
- * Monsieur Cret : « les services publics se dégradent, et nous n'avons plus de médecin à la Borde : qu'en est-il des dentistes qui devaient s'installer dans le quartier ? »
Madame Fouché : « une installation dans Carrefour est envisagée pour deux praticiens dentistes. Rien en vue pour le remplacement des deux médecins partis à la retraite ».
- * Une habitante se plaint de la présence de nombreux rats. Madame Fouché lui conseille de faire un courrier pour que la municipalité s'occupe du problème.
- * Présence d'un squat en face de la rue Dunant, chemin de la Remise du Loup. Le problème est suivi par le département et un relogement est envisagé.
- * Il faudrait que le restaurant Mac Donald fasse un effort dans le domaine de ses emballages, qui ne sont pas biodégradables.
- * Stand de tir : ce problème est récurrent et personne ne semble vraiment vouloir le résoudre.

Fin de la réunion à 21h15